

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE no 2024-06-02

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes données, par la soussignée, que le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare sera saisi, lors de la séance ordinaire du lundi 17 juin 2024 à la Salle communautaire située au 435 1<sup>ière</sup> rue du Pied-de-la Montagne de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble ci-dessous mentionné :

**Lot**: 6 368 064

**Propriétaire** : Michael Quinn **Localisation** : 21 rue Albert-Arbour

**Zonage**: PA-5

Superficie: 9000.70 m<sup>2</sup>

Le but de cette demande est de régulariser et rendre conforme l'implantation d'un garage dans la marge avant secondaire à 12,51 mètres alors que la marge avant minimale est de 15 mètres en vertu de l'article 7.14.4 du règlement 144-94 ;

Dans le cas où le Conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le Conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare.

**DONNÉ** à Sainte-Marcelline-de-Kildare, ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2024.

Catherine Haulard

Directrice générale et greffière-trésorière